



Documents préparatoires au témoignage

Muguette Myers

Muguette Myers est née en 1931 à Paris, en France. Ses parents sont nés en Pologne et déménagent à Paris au milieu des années 1920 pour échapper aux pogroms¹. Ils se rencontrent à Paris, où ils travaillent dans le même atelier de couture. Son père est tailleur et sa mère est finisseuse. Le père de Muguette meurt alors qu'elle n'a que 3 ans et, comme sa mère doit travailler pour subvenir aux besoins de ses enfants, Muguette commence à fréquenter l'école à un très jeune âge.

Lorsque la guerre éclate en 1939, Muguette est sortie de Paris avec son école. Sa mère et son frère fuient à Champlost, un petit village situé à 160 kilomètres de Paris. Après quelques mois, Muguette les rejoint là. La famille retourne à Paris en 1941. Muguette poursuit ses études, tandis que sa mère travaille et s'implique dans les activités du marché noir à la campagne. Ils réussissent à échapper à la capture à de nombreuses reprises avec l'aide d'amis, d'étrangers et par pure chance.

Un jour avant la rafle du Vel d'Hiv, la grande rafle des Juifs parisiens en juillet 1942, Muguette est envoyée en sécurité en Normandie. La famille est réunie à Champlost, où ils restent jusqu'à la libération. Tout le monde à Champlost sait qu'ils sont juifs mais personne ne les dénonce. Le maire déchire même des lettres de dénonciation et le prêtre leur conseille de changer leurs noms pour des noms qui sonnent français. Il enseigne aussi le catéchisme à Muguette pour s'assurer que sa véritable identité ne soit pas révélée.

Quand la guerre est finie, ils retournent à Paris et s'installent dans leur ancien appartement. Muguette s'inscrit dans une école de commerce.

La famille immigré au Canada en 1947 avec l'aide des oncles qui sont déjà établis ici. Ils s'installent à Montréal et Muguette poursuit ses études dans une école de commerce ici. Elle quitte l'école pour aller travailler dans une usine de vêtements pour hommes et c'est là qu'elle rencontre son mari. Ils se marient en 1951 et ont deux enfants.

¹ Pogrom: massacre ou persécution des Juifs, souvent officiellement organisé.

Pour aller plus loin:

- Notre activité pédagogique [Muguette Myers, une enfance sous l'occupation](#), accompagnée de l'application d'immersion sonore, est téléchargeable gratuitement
- Les mémoires de Muguette, intitulées [Les lieux du courage](#), ont été publiées par la fondation Azrieli. Vous pouvez commander gratuitement des exemplaires de l'ouvrage, pour vos étudiants et vous-même, par le site de la fondation ou en contactant Marc-Olivier Cloutier à l'adresse suivante: memoirs@azrielifoundation.org. Il vous fera alors parvenir le nombre d'exemplaires requis directement à votre école.

L'Holocauste en France

Après la révolution de 1789, la France est le premier pays européen à reconnaître aux Juifs une égalité en droits. En dépit de la persistance de certains sentiments antisémites¹, la France devient l'un des pays les plus attractifs pour les Juifs européens fuyant les persécutions. En 1939, sur les 330 000 Juifs qui vivent en France, environ la moitié sont des réfugiés.

Les troupes allemandes envahissent la France au printemps 1940. Après un peu plus d'un mois de combat, la France capitule et signe un armistice le 22 juin. Selon les termes du traité, l'Allemagne annexe l'Alsace et la Moselle et occupe le nord du pays. Le sud, resté inoccupé, est administré par le gouvernement du Maréchal Pétain, qui s'installe à Vichy. Il met en place un régime autoritaire et collabore² avec l'Allemagne.

À l'automne 1940, le gouvernement de Vichy promulgue des lois anti-juives proches de celles mises en place par les Allemands en zone occupée. Les Juifs sont exclus de la vie publique, de l'administration et de l'armée. Il leur est également interdit d'exercer des professions libérales, commerciales et industrielles. En juillet 1941, le gouvernement met en place un vaste programme d'« aryanisation³ » par lequel les biens juifs deviennent propriété de l'État français.

Le 29 mai 1942, les autorités allemandes publient un décret rendant obligatoire le port de l'étoile jaune pour les Juifs résidant en zone occupée. Les déportations dans les camps de concentration et de mise à mort débutent peu après. Durant l'été 1942 les autorités allemandes et la police française procèdent à des rafles⁴ de Juifs en zone occupée, et, pour la première fois, également en zone non occupée. La plupart des Juifs arrêtés et déportés sont des Juifs étrangers. Après l'invasion de la zone non occupée par les Allemands en novembre 1942, les Juifs français sont à leur tour déportés.

Au total, environ 77 000 Juifs de France périront dans un camp de concentration, dans un centre de mise à mort (l'immense majorité d'entre eux à Auschwitz), ou dans un centre de détention situé sur le territoire français. Un tiers de ces victimes étaient des citoyens français.

Texte adapté par le Musée de l'Holocauste Montréal

Source: Paul Webster, "The Vichy Policy on Jewish Deportation" (2011)

https://www.bbc.co.uk/history/worldwars/genocide/jewish_deportation_01.shtml

Article sur la France du USHMM: <https://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=129>

¹ sentiments antisémites: sentiments d'hostilité et de discrimination à l'égard des Juifs, qui conduisent au rejet et à l'exclusion.

² collaborer: coopérer avec l'Allemagne nazie en adoptant des mesures anti-juives, en arrêtant, en déportant et/ou en assassinant des Juifs.

³ aryanisation: fait de confisquer tous les biens des Juifs pour les transférer à des personnes prétendues « aryennes ». Les nazis proclamaient faussement que le peuple allemand appartenait à la « race aryenne », considérée comme génétiquement supérieure aux autres groupes raciaux. Pour les nazis, l'Aryen typique était grand, blond et avec les yeux bleus.

⁴ rafle: arrestation massive de Juifs en vue de les déporter.